

## **Victimes des Éoliennes**

105 route des Pommiers  
Centre UBIDOCA, 10562  
74370 Saint-Martin-Bellevue  
[victimes.eolien@gmail.com](mailto:victimes.eolien@gmail.com)  
06 51 62 67 70

Assemblée nationale – Projet de loi relatif à la  
transition énergétique pour la croissance verte

Le 14 mai 2015

### LETTRE OUVERTE

Mesdames les députées,  
Messieurs les députés,

Je m'adresse à vous en tant que victime sanitaire des éoliennes, dont la plus proche me cause des insomnies chroniques depuis 2008, malgré la distance de 1020 mètres qui m'en sépare.  
Je m'adresse aussi à vous en tant que présidente du collectif Victimes des Éoliennes formé il y a environ six mois afin de rassembler ceux qui souffrent comme moi de la politique énergétique de nos dirigeants.

On ne peut plus ignorer les effets des infrasons sur la minorité de riverains d'éoliennes capable de les entendre : insomnies, migraines, nausées, acouphènes, pertes de concentration (ce qui est dangereux sur les chantiers ou au volant), arythmies et autres affections cardiaques, stress, taux élevé de cortisol et les risques que cela implique au niveau cardio-vasculaire. De nombreuses études ont été publiées dans le monde, dont beaucoup revues par des pairs. Monsieur Jean-Pierre Riou en fait état dans ses nombreux articles publiés par Contrepoints.

Les personnes comme moi sujettes au mal de mer et au mal de voiture sont particulièrement susceptibles d'être sensibles aux infrasons. Personne ne nie que le mal de voiture soit réel. Pourquoi niez-vous alors le Syndrome éolien ? Vous avez rejeté l'amendement que le regretté Sénateur Jean Germain avait fait voter par le Sénat, qui établissait une distance tampon de 1000 mètres autour des habitations. Madame la Ministre Ségolène Royal a offert l'explication : cela réduirait les possibilités d'implantation d'éoliennes dans la campagne française. Voilà donc où le bât blesse, et – ô surprise – le gouvernement choisit de sacrifier la santé d'une minorité de Français afin de protéger les intérêts des multinationales de l'éolien.

Pourtant, il serait bien simple de prouver que les infrasons émis par les éoliennes n'existent pas, ou sont trop faibles pour affecter les riverains : il suffirait de les mesurer dans les maisons des victimes. On risquerait bien sûr de découvrir que le problème existe, alors on préfère ne rien faire, et laisser les gens souffrir. D'ailleurs, l'industrie éolienne sait bien que ses machines émettent des infrasons dangereux pour la santé : cela a été mis en évidence par une étude de la NASA en 1985 (Dr Kelley). C'est pourquoi elle fait pression pour que le problème ne soit ni examiné ni même évoqué.

Vous me direz : les victimes ne sont qu'une minorité. Mais depuis quand la France méprise-t-elle les minorités ? Et puis, des scientifiques ont averti que les riverains qui n'entendent pas les infrasons pourraient quand même en souffrir les conséquences après des années d'exposition aux éoliennes. Cela commence à faire une grosse minorité.

Rejeter le principe de précaution, en matière sanitaire, est une chose grave. Vous en êtes conscients. Je vous demande par conséquent d'introduire un amendement exigeant qu'une étude soit faite sur les infrasons émis par les éoliennes. Une étude faite sur le terrain, à l'intérieur des maisons des victimes, toutes fenêtres fermées, selon des protocoles vérifiés par notre collectif et par l'acousticien australien Steven Cooper, spécialiste en la matière.

En attendant les résultats, par précaution, la distance tampon entre éoliennes et habitations devrait être établie à 10 fois la hauteur totale (tour + pale) des éoliennes, comme en Bavière. Et celles qui ne respectent pas cette distance devraient cesser de tourner entre 22 h et 7 h.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les députés, l'assurance de ma haute considération.

Ghislaine Siguier  
Présidente du collectif Victimes des Éoliennes

*Cette lettre ouverte est publiée sur le site Internet **Friends against wind** :*  
<http://fr.friends-against-wind.org/testimonies/lettre-ouverte-aux-deputes>